

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU
DEVELOPPEMENT LOCAL

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

COMMUNE D'ESEKA

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION AND LOCAL
DEVELOPMENT

CENTRE REGION

NYONG AND KELLE DIVISION

COUNCIL OF ESEKA

TENDER BOARD CONTRACT

Maître d'Ouvrage : Maire de la Commune d'Eseka

Autorité Contractante : Maire de la Commune d'Eseka

Commission de Passation des Marchés : Commission Interne de Passation des Marchés Placée Auprès
de la Commune d'Eseka

DEMANDE DE COTATION

N° 001 /DC/R-CE/D-NK/C-ESEKA/CIPM/26 DU 05 JUIN 2026

POUR L'ÉQUIPEMENT DE LA PLACE DE FETE D'ESEKA DANS LA COMMUNE D'ESEKA,
DEPARTEMENT DE NYONG ET KELLE.

FINANCEMENT : FEICOM EXERCICE 2026

DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION

JUIN 2026

SOMMAIRE

PIÈCE	DÉSIGNATION	PAGES
1	AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION	3
2	LETTRE D'INVITATION	10
3	REGLEMENT GENERAL DE DEMANDE DE COTATION (RGDC)	11
4	REGLEMENT PARTICULIER DE DEMANDE DE COTATION (RPDC)	23
5	CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (C.C.A.P.)	29
6	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	37
7	CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES	42
8	CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF	46
9	FORMULAIRES ET MODELES A UTILISER	50
10	GRILLE D'ÉVALUATION DES OFFRES	57
11	MODELE DE LETTRE-COMMANDE	58
12	LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISÉS À ÉMETTRE DES GARANTIES ET CAUTION DANS LE CADRE DES MARCHÉS PUBLICS	65

PIECE N° 1 : AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION

N° 001 /DC/R-CE/D-NK/C-ESEKA/CIPM/26 DU 05.1.06..... 2026
POUR L'ÉQUIPEMENT DE LA PLACE DE FETE D'ESEKA DANS LA COMMUNE D'ESEKA,
DEPARTEMENT DE NYONG ET KELLE.

Financement : FEICOM EXERCICE 2026

Le Maire de la Commune d'Eseka, Autorité Contractante, lance un Avis de Demande de Cotation pour l'équipement de la place de fête d'eseka dans la commune d'Eseka, département de Nyong et kelle.

1- Objet de l'Demande de Cotation :

Le présent Avis de Demande de Cotation a pour objet l'équipement de la place de fête d'eseka dans la commune d'Eseka, département de Nyong et kelle

2- Consistance des prestations

Les prestations du présent Avis de Demande de Cotation comprennent :

- la fourniture des équipements,
- le transport, la manutention,
- l'installation et la réception.

3- Délais de livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage ou le maître d'ouvrage Délégué pour la livraison des fournitures objet du présent Avis de Demande de Cotation est de deux (02) mois.

4- Allotissement

Les fournitures sont subdivisées en un (01) lot suivant : l'équipement de la place de fête d'eseka dans la commune d'Eseka

5- Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est définit ainsi qu'il suit : 22 500 000 F (vingt-deux millions cinq cent francs) FCFA

6- Participation et origine :

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte aux entreprises régulièrement installées au Cameroun et ayant des capacités techniques et financières en fournitures et équipements.

7- Financement :

Les fournitures objet du présent Demande de Cotation, sont financées par le FEICOM EXERCICE 2026.

8- Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est hors ligne.

9- Consultation du dossier de demande de Cotation:

Le dossier de Demande de Cotation peut être consulté sans frais aux heures ouvrables auprès de la Mairie d'Eseka dès publication du présent avis de Demande de Cotation.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm), dès publication du présent avis au journal des marchés (JDM).

10- Acquisition du dossier de demande de Cotation:

Le Dossier de Demande de Cotation peut être obtenu à la Mairie de la Commune d'Eseka (cabinet du Maire) dès publication du présent Avis, contre présentation d'une quittance de versement de 40 000 (quarante mille) francs CFA à la Recette Municipale de la Commune d'Eseka.

Il est également possible d'obtenir le DC par téléchargement gratuit sur la plateforme COLEPS ou sur le site de l'ARMP (<http://www.armp.cm>) disponible aux adresses sus indiquées pour la version électronique.

Toutefois, la soumission par voie physique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DC

11- Remise des offres :

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Mairie d'Eseka au plus tard le 28/08/2026 à 12 heures précises, heure locale, contre récépissé et devront porter la mention :

«AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION

N° 001 /DC/R-CE/D-NK/C-ESEKA/CIPM/26 DU 05/06/..... 2026

POUR L'ÉQUIPEMENT DE LA PLACE DE FETE D'ESEKA DANS LA COMMUNE D'ESEKA,

DEPARTEMENT DE NYONG ET KELLE»

« À N'OUVRIR QU'EN SALLE DE DÉPOUILLEMENT »

12- Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances, dont le montant représente les 1% du montant TTC est ainsi qu'il suit : 225 000 F (deux Cent vingt-cinq mille francs) CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres. Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus trois (03) mois. *Cette caution devra être accompagnée récépissé de la CDEC.*

Le cautionnement provisoire sera libéré quinze (15) jours après la publication des résultats et au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire de la lettre-commande, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

13- Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives exigées doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs, selon le cas, suivant les indications du RPDC. Elles devront être datées d'au plus trois (03) mois à l'ouverture des plis ou établies postérieurement à la date de publication de l'avis de Demande de Cotation.

La soumission dûment timbrée et signée pour chaque lot, selon le modèle contenu dans le dossier de Demande de Cotation, fera ressortir les coûts en francs CFA hors taxes et toutes taxes comprises.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Demande de Cotation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier de Demande de Cotation, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14- Ouverture des Offres

L'ouverture des plis se fera au plus tard ~~28/05~~ 2026 à 13 heures précises, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés siégeant dans la salle de réunion de la Mairie en présence des Soumissionnaires ou un de leurs représentants dûment mandatés ayant une parfaite connaissance du dossier dont il a la charge.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Cotation. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de Cotation.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

15- Critères d'évaluation

14.1- Principaux critères éliminatoires

Les principaux critères éliminatoires sont :

- Dossier administratif incomplet, absence ou non-conformité de l'une des pièces exigées après les 48 heures accordées aux soumissionnaires par la CIPM ;
- fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- dossier non conforme aux prescriptions du DDC ;
- omission dans le bordereau des prix unitaires, d'un prix unitaire quantifié ;
- dossier ayant obtenu au terme de l'analyse technique moins de 70% des OUI en plus d'avoir obtenu au préalable la totalité des OUI du critère essentiel C.
- absence de la capacité financière dont le montant est $\geq 30\%$ du montant TTC,
- absence de la caution de soumission accompagnée récépissé de la CDEC.

14.2- Principaux critères essentiels

Les détails de ces critères essentiels sont précisés dans la grille d'évaluation figurant au Règlement Particulier de la Demande de Cotation.

L'évaluation des offres techniques sera faite suivant le système binaire (oui/non) sur la base des critères essentiels de qualification ci-dessous :

	CRITÈRES ESSENTIELS	NOMBRE D'ÉLÉMENTS
A	PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES OFFRES	04 éléments ;
B	CAPACITÉ FINANCIÈRE	03 éléments ;
C	CONFORMITÉ DE LA FOURNITURE PAR RAPPORT AUX TERMES DE LA COMMANDE	04 éléments ;
D	DÉCLARATIONS D'EXPÉRIENCE DE LA FIRME OU STRUCTURE	02 éléments

NB : Seuls les soumissionnaires qui auront non seulement obtenu au moins 70% éléments positifs sur l'ensemble des critères essentiels d'une part et d'autre part au préalable, la totalité des éléments positifs du critère essentiel C seront jugés techniquement qualifiés et admis à l'analyse financière.

16- Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier de Demande de Cotation et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

17- Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pour une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

18- Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus à la Mairie d'Eseka, auprès des services techniques Tel : 677 30 77 82/697 64 79 67

. ou en ligne sur la plateforme COLEPS ou ARMP aux adresses : <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>

19- 19 Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, le Maître d'Ouvrage au numéro 656 35 99 74.

Fait à ESEKA, le 31 JUIL 2026,

AMPLIATIONS

- ARMP ;
- DD-MINMAP/NK ;
- CS PAT/NK ;
- Président CIPM/C-Eka ;
- Affichage/Archives.

Le Maire d'Eseka
(Autorité Contractante)



Ejock Sylvain Moïse
Ingénieur en Génie Industriel
Financial Economist